

Décision du Président
Approuvant la convention de mise à disposition de site de
manœuvres (site de baignade de Joinville le Pont) au profit de la
brigade de sapeurs-pompiers de Paris

2026-D-n° 109.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.1311-9 à 12, L.1311-13, L1511-2, L1511-9 et L.5211.10 du code général des collectivités territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération n° DC2026-46 du Conseil de Territoire en date du 14 avril 2026,

VU le projet de convention de mise à disposition de site de manœuvres (site de baignade de Joinville le Pont) au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

VU l'article 11 de la convention d'occupation temporaire N°21972510178 accordée par VNF (voies Navigables de France) autorisant la sous occupation de la baignade de Joinville le Pont

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention de mise à disposition du site de baignade de Joinville le pont en dehors des périodes d'exploitation de ce site pour la baignade en Marne, à titre gracieux au bénéfice de la BSPP (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris) pour des exercices de manœuvres en Marne.

DECIDE

ARTICLE 1:

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du site de baignade de Joinville le Pont.

ARTICLE 2:

De charger le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 19 MAI 2026



Le Président,


Olivier CAPITANJO

La présente délibération publiée le
Est exécutoire à la date du
En application des articles L.5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne,

19 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260519-D2026-109-AR
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026